



| Version | Créé le    | Mise à jour | Créé par | Référence |
|---------|------------|-------------|----------|-----------|
| 2       | 03.01.2018 | 15.03.2023  | Formdev  | PGFOR     |

## Programme de formation SSIAP 2 - CHEF D'EQUIPE - FI

### Objectifs :

Acquérir les connaissances techniques et managériales nécessaire à la gestion d'une équipe sécurité en ERP et IGH Connaître les techniques de mise en sécurité des occupants, d'évacuation d'un ERP et d'un IGH, et les techniques de lutte contre l'incendie.

Savoir anticiper sur les situations pouvant générer des risques. Savoir détecter des situations d'actes de malveillance.

Être capable de réagir efficacement face à un incident ou un début d'incendie.

### Public concerné et prérequis :

Futur chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Être titulaire du SSIAP 1 ou ERP 1 ou IGH 1

Secourisme de moins de 2 ans Aptitude médicale.

Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures sur les 36 derniers mois (attestation de l'employeur demandée)

### Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
  - Titulaire du SSIAP 2 ou du SSIAP 3 ou du PRV2 ou de l'AP2
- Titulaire du Moniteur en Sécurité

### Moyens pédagogiques et techniques :

Utilisation moyen informatique pour la théorie, utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires. Utilisation d'un SSI catégorie A mobile avec fonction jury.

Exercices Pratiques réalisation des manœuvres de sécurité, mise en œuvre des extincteurs et du R.I.A. conformément à l'arrêté

**Durée, effectifs :**

70 heures.

12 stagiaires maximum par cession

**Programme :**

"Rôles et missions du Chef d'Equipe"

Gestion de l'équipe de sécurité ; Gérer son équipe au quotidien ; Management de l'équipe de sécurité ; Organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité ; Organiser une séance de formation ; Formation des agents de l'équipe ; Gestion des conflits ; Gérer un conflit interne à l'équipe ou avec une tierce personne ; Evaluation de l'équipe ; Contrôler l'état d'avancement et les résultats des actions engagées par l'équipe ; Information de la hiérarchie

Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport ; Application des consignes de sécurité ; Appliquer et faire appliquer par les agents de sécurité les consignes et les procédures de sécurité et établir un planning des rondes ; Gérer les incidents techniques ; Le traitement des incidents techniques relevés lors des rondes ou par un appel au PC ; Délivrance du permis feu ; Les conditions de délivrance des permis feu

"Manipulation du Système de Sécurité Incendie"

Système de détection incendie ; Tableau de signalisation incendie ; Le Système de mise en sécurité incendie ; La mise en sécurité incendie ; Installation fixes d'extinction automatique ; Les manipulations, les incidences et les responsabilités

"Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie"

Réglementation code du Travail ; Appliquer la réglementation du Code du Travail en matière de sécurité incendie

"Chef du poste central de sécurité en situation de crise"

Gestion du poste central de sécurité ; Être chef du poste central de sécurité IGH et ERP en situation de crise ; Conseil techniques aux services de secours ; Accueillir et faire guider les secours

**Modalités d'évaluation des acquis :**

Ecrite

QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses multiples)

40 min Epreuve notée sur 20 (une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme) Orale

Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min.

15 min Epreuve évaluée apte/inapte

Pratique



Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction).  
20 min Epreuve évaluée apte/inapte

**Sanction visée :**

Diplôme de chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 2)  
(Titre homologué par le Ministère de l'Intérieur et délivré par l'organisme de formation).

**Délais d'accès à la formation**

Selon le calendrier et la demande.

**Cas de dispense possible :**

- Être ou avoir été, pendant un an, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins-pompiers de la marine nationale et titulaire du PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'intérieur et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 2. Ces dispositions doivent entraîner la remise du diplôme de SSIAP 2 par équivalence ;
- Être ou avoir été, au minimum adjudant, des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins-pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur des sapeurs-pompiers PRV 2 ou de l'AP 2 ou du brevet de prévention délivré par le ministre de l'intérieur ;
- Être titulaire du bac professionnel spécialité " sécurité prévention " et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité pendant 1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois ;
- Être titulaire du brevet professionnel d'agent technique de prévention et de sécurité et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité pendant 1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois ;